

Le Courriel d'information

n°379 – Vendredi 15 novembre 2002

LES BEAUX JOURS DU LIBERALISME

Dans ce numéro

Entreprises et marchés dans le brouillard

Par Dominique Plihon.

"Rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance"

Le rapport du Commissariat Général du Plan s'intéresse au comportement des marchés boursiers en France et aux États-Unis en soulignant le rôle primordial des rendements économiques et financiers comme variables directrices de l'activité. Paradoxalement, un sérieux brouillage en affecte la mesure. Au moment où chacun s'accorde à dire que les marchés sont en perte de repères, le rapport ne s'arrête pas au seul constat de la défaillance des systèmes d'information, mais il propose une démarche originale d'analyse et de traitement de l'information. Il cherche notamment à concilier les appréciations que l'on peut porter sur les performances des entreprises en se situant tour à tour aux plans micro-économique et macro-économique. C'est en effet sur cette base qu'il convient d'améliorer les dispositifs de veille concernant le comportement des marchés financiers.

En se plaçant délibérément sur le terrain de l'information comptable et de l'amélioration de son exploitation, le rapport entreprend une confrontation des évaluations de rendement issues de deux sources distinctes : la comptabilité d'entreprise et la comptabilité nationale. Cette démarche conduit à une lecture des performances financières passées et des risques accumulés qui,

par bien des aspects, s'écarte des idées les plus solidement ancrées. Fondés sur une investigation en longue période et jusqu'à l'été 2002, ses résultats jettent un éclairage original sur la crise boursière d'aujourd'hui et permet d'en apprécier la profondeur.

UN AJUSTEMENT DURABLE DES COURS BOURSIERS SUR LES PLACES FINANCIÈRES

La nouvelle phase de chute des cours boursiers qui s'est amorcée depuis l'été 2002 et prolongée au cours de l'automne ne doit pas être interprétée comme une correction passagère, mais comme un ajustement durable. On assiste de fait à l'éclatement d'une "bulle financière" qui touche l'ensemble des valeurs, et non plus seulement les "valeurs technologiques" à hauts risques, comme cela a été le cas au cours de l'année 2000.

Il existait de longue date des signes précurseurs d'une surévaluation boursière de grande ampleur. Si l'on s'en tient aux deux indicateurs les plus connus qui permettent d'apprécier le bien-fondé des cours boursiers, le PER (Price Earning Ratio) et le "Price-to-Book", rapportant respectivement la valeur de marché de l'entreprise à son résultat net et à sa valeur comptable, l'écart de ces deux ratios par rapport à leurs valeurs moyennes sur longue période est impressionnant.

Au sommet de la "bulle" à l'été 2000, la capitalisation boursière des grandes entreprises représente selon le PER plus de 35 fois leurs résultats nets aux États-Unis, et plus de 25 fois en France, alors que ce ratio se situe traditionnellement dans une fourchette de 10 à 15.

À la même date, la capitalisation boursière des grandes entreprises atteint selon le "Price-to-Book" près de 7 fois la valeur comptable de leurs fonds propres dans le cas américain et près de 4 fois dans le cas français, alors que ce ratio oscille habituellement entre 1,5 et 2.

Aujourd'hui, ces deux ratios sont ramenés à des ordres de grandeur plus raisonnables, ce qui n'empêche pas l'éventualité d'un ajustement de plus grande ampleur.

Un réaménagement du régime de croissance

Le rapport interprète les convulsions actuelles sur les marchés boursiers comme la fin d'une phase d'emballement qui a correspondu à la mise en place d'un nouveau régime de croissance, dominé par la finance de marché. L'abandon de la convention boursière fondée sur une rentabilité de 15 % ne constitue pas une atteinte au régime de croissance en tant que tel. Il implique l'émergence de nouvelles conventions qui assurent la mise en cohérence des sphères financière et productive. Plus profondément, ce remaniement appelle de nouvelles modalités de régulation des marchés et de surveillance des entreprises pour atténuer l'instabilité de l'activité et préserver l'emploi.

UNE DÉGRADATION PRONONCÉE DE LA QUALITÉ DES BILANS DES ENTREPRISES

À la différence des turbulences qui ont affecté les marchés financiers dans un passé récent, la chute des cours boursiers atteint de plein fouet les entreprises qui se trouvent ainsi placées à l'épicentre de la crise financière. Les entreprises ne souffrent pas d'un surendettement en soi, leur taux d'endettement étant resté pratiquement stable au plan comptable sur l'ensemble des années quatre-vingt-dix, mais d'une dépréciation de la valeur des actifs financiers qu'elles détiennent et, par suite, d'une dépréciation de leurs fonds propres.

Le "goodwill" et le risque aigu d'une dépréciation des fonds propres

Le "goodwill" est un poste inscrit à l'actif du bilan consolidé d'une société mère. Il résulte de la différence entre la valeur d'achat et la valeur comptable des fonds propres de l'entreprise cible d'une OPA ou d'une OPE. L'achat de filiales à des prix surévalués a conduit à une explosion de ce poste dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix. Cette survaleur est généralement ventilée sur trois postes : les écarts d'acquisitions stricto sensu, les fonds de commerce et les marques qui constituent une part prépondérante des autres immobilisations incorporelles.

Chacun de ces éléments dont la valorisation est fortement spéculative est exposé à de hauts risques de dépréciation à la suite de la chute des marchés boursiers. En 2001, les écarts d'acquisition stricto sensu représentaient les deux tiers des fonds propres des entreprises du CAC 40. Élargis aux autres immobilisations incorporelles, ils totalisaient 100 % des fonds propres. Aux États-Unis cette proportion est de 66 %.

La dépréciation ou l'amortissement des "goodwill" pèsent avant tout négativement sur les perspectives de profits et donc sur la rentabilité des entreprises à moyen terme. La dépréciation des fonds propres éclaire sous un jour nouveau le niveau des taux d'endettement. Elle affecte la notation de la dette et son coût par la hausse des



"spreads" exigés par les créanciers. Le rationnement du crédit peut aller jusqu'à créer des problèmes de liquidité et de solvabilité, aggravés pour les entreprises qui se sont engagées sur des positions hors bilan.

La proportion inquiétante du "goodwill" par rapport aux fonds propres s'explique par la vague sans précédent de fusions-acquisitions qui a été effectuée à des prix prohibitifs dans le cadre d'un marché haussier. Le brusque retournement des marchés financiers est à l'origine d'une dégradation des bilans qui se traduit par une réévaluation drastique du taux d'endettement des entreprises et, par suite, des risques d'insolvabilité ou d'illiquidité. Ce choc n'affecte pas seulement les grandes entreprises emblématiques, mais l'ensemble des entreprises cotées en Bourse qui représentent avec leurs filiales près de 20 % de la valeur ajoutée et 24 % de l'investissement en France.

DES PERSPECTIVES DE PROFITS AFFECTÉES PAR LA NÉCESSITE DE RECONSTITUER LES FONDS PROPRES

L'objectif d'une rentabilité financière de 15 % suppose un contexte exceptionnel où la croissance des profits reste proche de 8 % sur le long terme. Cette condition a bel et bien existé dans la première moitié des années quatre-vingt-dix durant la phase de décrue des charges financières, liée à la baisse des taux d'intérêt. Mais, sorti de ce contexte, l'objectif de rendement à 15 % devient hors d'atteinte. Seuls les ressorts de l'ingénierie financière, la réalisation de plus-values latentes et le maintien de prévisions de croissance optimistes ont entretenu l'illusion d'une rentabilité à deux chiffres sur les marchés financiers. Or ces prévisions ont été intégrées dans les cours.

Les corrections à l'œuvre aujourd'hui sont brutales au regard des résultats escomptés, puisque la rentabilité constatée des entreprises du CAC 40 est négative en 2001, et que celle des entreprises du S&P 500 est proche de 5 % à la même date. Dans ce contexte, le retour des cours boursiers à une certaine stabilité nécessite un redressement des profits anticipés sur longue période et une restauration des primes de risque qui ont été grandement sous-estimées dans la période récente. Bien que la rentabilité économique des entreprises ne soit pas directement atteinte, ces deux conditions apparaissent difficiles à réunir tant que les entreprises seront contraintes d'effectuer des ponctions sur leurs profits courants afin de redresser la structure de leurs passifs.

UNE MENACE SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

En dépit d'une histoire boursière similaire, la France et les États-Unis se différencient nettement aux plans des gains de productivité et de l'évolution du partage de la valeur ajoutée. La productivité du capital ne s'est pas améliorée en France, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis, et les risques d'une dégradation des bilans y sont plus prononcés.

Dans les deux cas, il faut s'attendre à un ralentissement de l'investissement sous l'effet conjugué d'un renchérissement du coût du capital et d'un rationnement du crédit. Il serait aventureux d'en inférer que le secteur bancaire sera lui-même pris dans la tourmente financière. Certes, le chiffre d'affaires des banques et leurs profits ne manqueront pas d'être touchés, ce qui nécessitera un ajustement de leurs volumes d'activité. Mais il n'existe pas à ce jour de signe qui témoignerait d'un risque patent d'insolvabilité imputable à des faillites d'entreprise en chaîne.
Ce diagnostic tempéré augure d'une situation de marasme qui a de fortes chances de se prolonger, puisque le redressement de la situation financière des entreprises nécessite des économies en capital qui devront s'étaler dans le temps. Dans ce contexte, les autorités monétaires ne doivent pas se contenter de contrecarrer un manque de liquidité par une détente des taux, comme ce fut le cas dans un passé récent, mais elles doivent intégrer les spécificités de la crise financière d'aujourd'hui qui menace au premier chef l'investissement et donc l'emploi.

LA NÉCESSITÉ DE REMÉDIER AUX DÉFAUTS D'INFORMATION DES MARCHÉS

Le groupe de travail réuni par le Commissariat général du Plan a associé analystes financiers, gestionnaires de fonds, économistes de banque ou d'entreprise, comptables nationaux et macro-économistes. Il s'est attaché à confronter les différentes approches de la rentabilité et du risque afin de mettre en lumière les principales raisons des écarts d'évaluation effectuée aux niveaux micro-économique et macro-économique. Sur ce plan, il est apparu que l'information des marchés financiers souffre de deux carences essentielles :
- un manque de recul temporel qui oblitère une véritable prise en compte des changements de conjoncture,
- et un éclatement au plan sectoriel qui interdit d'apprécier la cohérence des prévisions des entreprises en les resituant dans un cadre macro-économique.



Deux sources d'information comptable complémentaires

Le recours aux comptes consolidés des entreprises cotées en Bourse constitue de nos jours un instrument indispensable pour analyser les performances des groupes industriels et commerciaux à structure complexe et à périmètre variable. Par l'intermédiaire des filiales qu'elles contrôlent, les grandes entreprises sont détentrices d'actifs et de dettes de qualité variable. L'enjeu de la consolidation est de dépasser l'enchevêtrement des liens entre entreprises et de présenter de façon synthétique la structure de leurs bilans. Reste la difficulté d'une agrégation au plan macro-économique.

L'exploitation des comptes consolidés à des fins d'analyse économique reste à ce jour embryonnaire. Avec l'appui de la Banque de France et de l'INSEE, le groupe de travail réuni par le Commissariat général du Plan s'est fixé deux axes de réflexion :

Le premier axe consiste à exploiter systématiquement les comptes consolidés des grandes entreprises américaines du S&P 100 et françaises du CAC 40 de 1985 à 2001. La définition d'indicateurs de performance sur longue période pour les grandes entreprises cotées sous les indices de référence constitue une nouveauté et renforce en outre la comparabilité des données entre la France et les États-Unis

Le second axe vise à replacer les performances des groupes cotés dans le cadre plus vaste de la comptabilité nationale. Un retraitement adéquat des données permet de rapprocher l'information de marché des données macro-économiques.

La convergence des mesures réalisées à partir de deux sources distinctes

Les résultats obtenus mettent en évidence un certain nombre de faits saillants :
– la nette inflexion à la baisse des rythmes de croissance des profits depuis 1995 (aujourd'hui négatifs) ;
– le fossé qui s'est creusé entre les prévisions et les réalisations de profits à moyen terme, les opérateurs de marché anticipant en permanence un taux de croissance des profits supérieure à 15 % sur la seconde moitié de décennie ;
– une volatilité cyclique de la rentabilité financière (le ROE) bien plus prononcée que ne le suggèrent les objectifs affichés par les entreprises ou les investisseurs ;
– la stabilité de la rentabilité économique depuis 10 ans qui tranche avec les effets recherchés par les nouveaux modèles de gestion ;
– une accélération significative de la productivité aux États-Unis depuis 1983, mais qui ne contribue que très marginalement (moins d'un point) à la hausse de la rentabilité ;
– un certaine stabilité des taux d'endettement jusqu'en 1998 qui renvoie dos-à-dos le diagnostic d'un surendettement massif des entreprises au cours du dernier cycle de croissance, et celui d'un désendettement prolongé des entreprises en France jusqu'en 1997 ;
– et, surtout, l'importance des "goodwill" au regard des fonds propres ou du total des capitaux engagés.

Dominique Plihon
Contact pour cet article cs@attac.org

Privatisation, multinationales et démocratie

Par Asbjørn Wahl. ATTAC Norvège
Traduction. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

Ces deux dernières décennies la privatisation et l'assujettissement des services publics à la concurrence ont partout gagné du terrain. Conduit par de vifs intérêts économiques et une offensive néo-libérale, il y a eu un transfert important des capitaux publics vers le secteur privé. A l'expansion géographique s'est ajoutée l'empiétement sur le secteur public qui est devenu, pour de nombreuses compagnies transnationales, le moyen le plus important de conquérir des marchés. Ce secteur de l'économie, préservé du marché et sujet à une gestion démocratique pendant le siècle dernier a été progressivement réduit, dans sa taille et sa portée, au profit de grandes sociétés.

Privatisation dans l'union européenne

Selon l'OCDE, des capitaux excédants 150 milliards de dollars US, sont passés du secteur public au secteur privé en 1997 - une augmentation de cinquante pour cent par rapport à l'année précédente. Un nouveau record mondial a été établi en 1998. A la fin de cette année, l'Europe comptabilisait plus de la moitié de tous les capitaux privatisés dans le monde.

En plus de la pression idéologique générale, l'institut de recherche européen, la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (aussi appelé le Dublin Institute), a identifié deux facteurs principaux qui ont



contribué à l'augmentation des privatisations au sein de l'union européenne durant les quinze dernières années. Le premier fut la création du marché unique, qui entraîna, dès 1986, un certain nombre de directives concernant la déréglementation; ceci a créé un cadre institutionnel et un projet politique en faveur des privatisations. Le deuxième facteur principal fut le Traité de Maastricht de 1992 qui a créé une pression sur les Etats Membres en faveur des privatisations en les forçant à se conformer aux "critères très stricts de convergence," comprenant un déficit budgétaire maximum de trois pour cent et une dette nationale inférieure à 60 pour cent du produit national brut.

Ainsi, la libéralisation des marchés et des contraintes fiscales ont été utilisées comme moyens efficaces pour forcer les Etats Membres à privatiser.

La Grande-Bretagne qui, pendant l'ère Thatcher, a joué un rôle majeur dans la "révolution" néo-libérale globale, était à la tête des déréglementations et des privatisations en Europe. Au début, elle a privatisé toutes les industries d'Etat, puis les télécommunications (1984), les transports public en autobus (1985), le gaz (1986), l'eau et l'électricité (1990), les chemins de fer (1996) et l' énergie nucléaire (1997). Cette politique fut poursuivie sous le gouvernement "New Labour/Old Policy" de Tony Blair. En parallèle avec les privatisations, de nombreuses lois et règlementations ont été supprimées. Aujourd'hui il reste peu de biens publics à privatiser.

Il y a également eu de nombreuses privatisations dans les secteurs des soins médicaux et des services sociaux. Les prisons ont été privatisées et, dans le secteur municipal, plus de la moitié de l'activité des ateliers municipaux a été concédée à des entreprises privées.

Trois phases, trois étapes

Le processus de privatisation des biens publics implique typiquement trois phases et trois étapes. La première phase est la privatisation des industries d'Etat et des institutions financières (banques et compagnies d'assurance). Celles-ci étant déjà intégrées dans l'économie de marché et, avec le passage d'une politique interventionniste à une politique libérale, tous les vieux arguments pour maintenir ces branches sous la propriété de l'état ont disparus comme neige au soleil.

La deuxième phase consiste en la privatisation des services publics, le noyau de l'infrastructure de la société. Ceci inclut l'énergie, l'eau, les télécommunications, les services postaux et les chemins de fer. Beaucoup de pays de l'Union Européenne sont actuellement dans cette phase. Ce genre de privatisation a provoqué de plus vives discussions et confrontations - en particulier entre les syndicats et les gouvernements -- que la privatisation des industries. Mais, vu que de telles politiques ont été menées par tous les types de gouvernements -- de droite, centre et social démocrate -- les syndicats et autres mouvements sociaux se sont principalement retrouvés sur la défensive.

La troisième phase de la privatisation a juste commencé en Europe de l'Ouest. Elle inclut des secteurs comme la santé, l'éducation, les services sociaux, les régimes de pensions, etc... Ce sont les derniers éléments restants de l'état providence qui maintenant sont attaqués par les intérêts des entreprises et les gouvernements. L'Union Européenne joue un rôle clé dans ce processus. Ses conditions pour l'harmonisation des conditions sociales, des qualifications professionnelles et des prestations sociales afin de faciliter la libre circulation du travail entre les Etats Membres, et ainsi la création d'une main d'oeuvre beaucoup plus flexible, sont employées comme arguments pour la déréglementation et ainsi la privatisation des secteurs publics restants.

Parallèlement avec les trois phases de la privatisation, il y a un effort continu visant à transférer un maximum de services municipaux au secteur privé, principalement par l'utilisation d'offre concurrentielle.

Les trois étapes de la privatisation s'appliquent particulièrement aux services publics. La première étape est la déréglementation du marché concerné; chaque processus de privatisation commence par la libéralisation et la déréglementation du marché. La deuxième étape est la transformation des agences publiques en sociétés par action possédées par l'état. La troisième et dernière étape consiste pour l'état à vendre ses actions aux intérêts privés.

Une expérience commune à de nombreux pays est que, à chaque étape, les gouvernements essayent d'apaiser les syndicats en promettant que "nous allons aller jusqu'ici, mais pas plus." C'est particulièrement vrai des gouvernements sociaux démocrates mais l'expérience a prouvé que de telles promesses ne sont habituellement tenues que deux années au plus.



attac

Le rôle des multinationales

Une des caractéristiques la plus saisissante de l'évolution actuelle que ce soit dans l'économie globale ou européenne est l'énorme concentration de puissance et de ressources qui se retrouvent aux mains des compagnies transnationales. Très rapidement, elles saisissent le contrôle d'une partie croissante de l'économie globale. De plus en plus de sociétés colossales sont formées par la vague de mega-fusion qui envahit actuellement tous les continents. Par le biais des privatisations, elles prennent la possession d'une partie croissant rapidement des services publics dans chaque coin du monde. Une partie des multinationales les plus conquérantes, bon nombre d'entre elles Européennes, se sont spécialisées en basant leur croissance sur l'acquisition des services publics. C'est particulièrement vrai dans les secteurs ouverts à la concurrence afin d'ouvrir les marchés aux acteurs internationaux.

Quand la société suédoise, Linjebus, a acquis une compagnie norvégienne d'autobus il y a quelques années et obtenu quelques contrats dans les transports en commun, quand Onyx britannique a acquis la plus grande compagnie norvégienne de gestion des déchets, et quand Danish Krüger Cie. a essayé d'acquérir une compagnie de distribution d'eau, il n'était pas immédiatement clair pour nous que toutes ces compagnies étaient des filiales d'une et une seule même multinationale basée en France, le géant Vivendi.

Vivendi est la plus grand entreprise privée en France. Quelques parties du groupe se sont spécialisées dans le rachat des services publics dans de nombreux secteurs et dans toutes les régions du monde. Elle forme des cartels et des coalitions afin d'empêcher et réduire la concurrence partout dans le monde. C'est un géant dans l'énergie et l'eau; elle a des activités étendues en Europe, en Amérique du Sud et du Nord, en Asie et en Australie. Parti de rien elle s'est développée pour devenir la plus grande compagnie de transport en commun en Europe, et elle est également puissante dans la gestion des déchets, dans la construction et, plus récemment, dans la télécommunication, les médias et les divertissements. Elle commande également le plus grand établissement privé d'éducation en France, Educinvest, avec 250 écoles. Le nombre total d'employés de Vivendi est d'environ 340,000, et le conglomérat a connu une croissance énorme durant les quinze dernières années - ce jusqu'au printemps derniers, quand sa politique agressive d'acquisitions et sa dette élevée sont retombées lors du dernier éclat de la bulle du marché des actions.

Dans de nombreux de secteurs, les marchés sont tacitement divisés entre de grandes sociétés. L'approvisionnement en eau fournit un bon exemple. Deux compagnies françaises dominent le marché global : Suez-Lyonnaise et Vivendi. Elles sont en concurrence avec quatre autres; SAUR, Anglian Water, Thames Water/RWE et International Water. (le nombre été de 9 il y a quelques années, mais a été réduit suite à des fusions et des acquisitions). Cependant, les six compagnies coopèrent beaucoup, de façon officielle ou en coulisses. Quand l'approvisionnement en eau d'une grande ville est privatisé, deux ou trois d'entre elles établissent souvent des cartels et rachètent l'opération en entier; les alliances changent d'une ville à une autre. Il est assez facile d'imaginer comment elles se lancent dans une concurrence acharnée dans une ville, quand elles travaillent ensemble dans une autre!

Il en est de même pour la collection et la gestion des déchets. Quatre compagnies dominent les marchés d'Européen et mondiaux; Sita, Onyx, RWE et Rethman. Les deux premières sont respectivement des filiales de Suez-Lyonnaise et de Vivendi. Il y a cinq ans, il y avait quatre compagnies en plus: Fabricom, FCC, WMI et BFI. Elles permettaient une vraie concurrence dans un marché global; mais elles ont toute été dévorées par les quatre géants, principalement Sita et Onyx.

On peut observer la même évolution dans le secteur d'énergie. En Europe, de nombreux signes laissent présager qu'il y aura seulement cinq à six compagnies principales d'énergie d'ici quelques années. Le géant allemand RWE sera sûrement une d'elles. Une autre pourrait être Tractebel, possédée par Suez-Lyonnaise. Une troisième pourrait être la nouvelle compagnie actuellement développée sous le monopole de l'état français par EDF (Energie De France) en coopération avec Vivendi afin d'acquérir des compagnies d'énergie et des contrats en dehors de la France.

Une des stratégies des géants multinationaux consiste à "casser les prix" - proposer une offre qui ne couvre pas même les coûts de fournir le service en question -- afin d'étouffer les concurrents, et ce dans l'espoir que cette stratégie payera plus tard quand la situation plus ou moins monopolistique permettra d'augmenter les prix et les bénéfices.

Le comportement d'Onyx en Grande-Bretagne dans le milieu des années 90 illustre ce phénomène. Onyx avait réussi à gagner un certain



nombre de contrats de gestion des déchets dans le sud de l'Angleterre, mais d'année en année de fonctionnement avait accumulé un déficit énorme. Contrairement à d'autres compagnies dans une situation semblable, Onyx n'a pas fait faillite. Chaque année la compagnie a reçu un chèque de sa maison mère en France, qui à ce moment-là s'appelait la Générale des Eaux (aujourd'hui Vivendi). Tout le monde savait très bien ce qui se passait: Onyx fonctionnait à pertes afin de se débarrasser de ses concurrents. Peu après, Onyx a simplement acheté son principal concurrent britannique, réduisant un peu plus la concurrence.

En résumé, le résultat net d'un système concurrentiel n'est pas une plus grande concurrence, mais plus de monopolisation. En Grande-Bretagne une étude au milieu des années 90 a constaté que cinq compagnies ont obtenu plus de 60 pour cent de la totalité des contrats offerts dans la gestion des déchets. Il y en a même moins maintenant. Le chiffe équivalent pour le secteur de l'entretien de la maison était de 65 pour cent.

Quand le transport en commun en Suède a été ouvert à la concurrence au début des années 90, il a fallu seulement 6 à 7 ans afin de restructurer un secteur avec environ 250-300 compagnies d'autobus pour arriver à la situation actuelle dans laquelle trois compagnies se partagent plus des deux-tiers du marché. Deux de ces compagnies, Swebus et Linjebus (maintenant Connex), ont été rapidement rachetées par des multinationales.

Ce ne sont pas des exceptions. Elles illustrent ce qui se produit habituellement quand un segment du secteur public est ouvert à la concurrence. Cela c'est produit à plusieurs reprises, pays après pays. Les seuls qui ne semblent pas noter cette évolution sont les avocats de la privatisation et de l'économie de marché. Ils nient par principe que ce processus très bien étudié a lieu. Quelles que soient les expériences négatives -- et il en existe beaucoup - elles n'ont aucune influence sur leurs politiques et décisions.

Attaque récente

Je conclurai en attirant votre attention sur une des attaques les plus récentes sur les services publics dans l'union européenne. Il y a environ deux ans, le Commission européen a proposé un "règlement au sujet des besoins en service public et de l'attribution des contrats de service public dans le transport de passagers par le rail, la route et les voies navigables (COM(2000)7)." Ce règlement préconise une politique d'ouverture forcée des transports en commun à la concurrence.

C'est un développement fondamental dans la politique de l'Union Européenne car il ouvre une brèche dans le principe de subsidiarité selon lequel les décisions devraient être prises au niveau le plus bas possible par ceux qui sont directement concernés. Il représente ainsi une menace sérieuse à la démocratie locale, empêchant les autorités nationales, régionales et locales de développer des systèmes alternatifs pour renforcer et améliorer le transport en commun. Il mènera à davantage de privatisations, et de ce fait à une redistribution du pouvoir des dirigeants démocratiquement élus vers les forces du marché et les multinationales.

La Commission européenne plaide pour la "nécessité" de forcer l'ouverture du secteur des transports en commun à la concurrence d'une manière qui s'appliquera par la suite à n'importe quel service public qui a été ouvert à la concurrence des compagnies multinationales dans au moins certains des Etats Membres de l'Union Européenne. C'est maintenant le cas avec la plupart des services publics. Si la Commission réussit à forcer l'ouverture à la concurrence des transports en commun, le même genre d'attaques pourrait être prévu sur un certain nombre d'autres services publics, tels que l'alimentation en eau et en gaz, l'électricité, la collection des déchets, le système de santé et les services sociaux, l'éducation, etc... En d'autres termes, le règlement proposé est un piège en faveur des privatisations.

Aujourd'hui, les Etats Membres de l'Union européenne et les autorités locales ont organisé leurs transports en commun de différentes manières. Avec l'ouverture forcée en vigueur, les autorités régionales et locales seront privées du droit de décider comment organiser le transport en commun; Une politique de privatisation leur sera imposée. C'est très probablement l'intention de la proposition. Que la Commission européenne ait longtemps été impatiente et irritée par ce qu'elle considère comme une avancée trop lente vers les privatisations -- particulièrement au niveau local, où les politiciens sont plus près du peuple qui les élisent et doivent donc tenir compte du manque de soutien populaire des privatisations, n'est pas un secret.

Jusqu'ici, l'ouverture forcée des services publics à la concurrence a été essayée seulement en Grande-Bretagne pendant les gouvernements de Margaret Thatcher et de John Major. Sous leurs gouvernements le Parlement britannique a



introduit une ouverture forcée dans les services municipaux -- d'abord en ce qui concerne les ateliers municipaux, puis ensuite l'activité administrtive. Même les défenseurs de l'économie de marché ont conclu que cette politique échouait, et le système a été supprimé peu de temps après la défaite électorale des Tories en 1996. Aujourd'hui la Commission européen a adopté cette même politique qui avait échoué.

La proposition est actuellement dans un processus décisionnel plutôt complexe, impliquant le Parlement européen et la Commission. Même si l'opposition est forte dans quelques pays, la plupart des politiciens au niveau local ne savent pratiquement rien au sujet de cette proposition. Parmi ceux qui sont au courant, beaucoup ne voient pas le piège des privatisations que la proposition représente pour toutes sortes de services publics.

Organiser la résistance

Il est important d'arrêter les propositions de ce type de la Commission européenne. Nous devrions donc organiser la résistance, mobiliser des syndicats et d'autres mouvements sociaux, politiciens locaux et municipalités et faire pression sur les gouvernements. Il est vrai que les gouvernements nationaux essayent habituellement d'échapper à leur responsabilité face aux politiques de l'Union Européenne. Cependant, les décisions politiques finales au niveau de l'Union Européenne sont prises par le Conseil des Ministres, qui se compose des représentants de tous les gouvernements nationaux. Nous devrions donc les rendre responsables des politiques néo-libérales qu'ils ont poursuivies, indépendamment de la couleur politique de leurs gouvernements.

A plus longue échéance, nous devrons établir de larges alliances nationales contre ces politiques. En Norvège nous avons organisé la campagne pour l'état providence qui regroupait des syndicats des secteurs publics et privés, mais aussi des organismes représentant des femmes, des étudiants, des retraités, des petits fermiers, des utilisateurs des services d'assistance sociale, etc... Ce n'est pas encore un mouvement populaire massif, mais nous avons établi une infrastructure politique, sociale et une organisation basée sur une large alliance qui est nécessaire si nous voulons arrêter la politique des privatisations et rendre un autre monde possible.

Dans son livre Public Services pr Corporate Welfare (services publics ou bien-être des entreprises), l'expert britannique Dexter Whitfield note cela, "privatiser est plus qu'un dépouillement des capitaux du secteur public. C'est une stratégie complète pour restructurer de manière permanente l'état providence et les services publics dans l'intérêt du capital."

Bien dit! Organisez et combattez: Les gens contre le rachat par les entreprises de nos états providences!

Contact pour cet article : asbjorn.wahl@velferdsstaten.no

En quoi consiste la Zone de Libre Echange des Amériques?

Par Accion Cultural Cristiana - Caritas Panama
Traduction. Marie-Christine et Charly BUDELL. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles

La Zone de Libre Echange des Amériques implique d'imposer le libre flux des capitaux entre l'économie la plus puissante de la planète, celle des Etats-Unis, et les économies sous-développées, dispersées et endettées d'Amérique Latine et des Caraïbes, en faisant croire qu'il s'agit d'un pacte entre pays égaux et sans tenir compte du fait que le PBI ajouté de tous nos pays est dix fois inférieur à celui du pays du Nord.

Le pari de la dérégulation des économies nationales face au grand capital, selon l'économiste chilien Hugo Fazio, ne ferait qu'accroître la « prédominance déjà existante dans la région d'un groupe limité de consortiums financiers. Cette hégémonie a déjà été établie en grande partie par les espagnols BSCH y BBVA, le nord-américain Citigroup et l'hollandais ING dans le secteur bancaire, et dans celui des administrations privées des fonds de pensions et dans l'ensemble du système financier en général ».

Fazio avertit que l'absence de régulations internationales dans le marché des capitaux "conduit a sa transformation en source d'instabilité, particulièrement lorsque c'est le transfert de ressources à court terme suite à l'obtention de grands profits qui prédomine ». Aujourd'hui - après la chute du traité de Breton Wood, qui régulait ces transactions pendant la dernière décennie - 90 % des transactions dans le monde sont spéculatives, pour un flux supérieur aux réserves monétaires de tous les Etats du G-7. Les capitaux spéculatifs sont des ressources qui ne sont pas destinées à la production : ils s'introduisent dans les différents pays et régions à la recherche de profits, principalement dans les taux d'intérêts qui leur sont offerts, et s'en vont



dès qu'une offre plus intéressante apparaît ailleurs, dans la logique de multiplier l'argent sur la base de l'argent.

Fazio indique qu'une des caractéristiques de la nouvelle génération des crises financières est justement due aux déséquilibres produits par l'idée que les pays qui ont adopté des mesures régulatrices - le Chili et la Colombie – par le mécanisme d'encastrement des capitaux à court terme dans la période de l'effet « tequila » (crise financière du Mexique de la fin 94) - ou la Chine et Taiwan dans la crise du Sud-Est asiatique – ont bien encaissé les effets déstabilisants, ou n'en ont pas souffert. Cette possibilité est absolument perdue avec la ZLEA, ou accord de libre échange avec les Etats-Unis.

L'encastrement est un instrument que l'on utilisait justement pour empêcher l'entrée des capitaux "hirondelle", instrument qui exigeait la permanence dans le pays pour un temps déterminé d'une partie des ressources investies. Cet élément de régulation financière a été supprimé au Chili il y a deux ans.

D'un autre côté, les constantes entrées et sorties des capitaux « hirondelles » ou spéculatifs sont aussi préoccupantes. Face à cela, Fazio précise que « l'expérience montre qu'en offrant aux transnationales des privilèges qui dépassent les législations nationales l'imposition de la ZLEA est, dans les faits, une grave transgression de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples. Il signale à ce propos que le désir nord-américain, avec une résistance locale limitée, d'incorporer à la ZLEA des articles de l'article 11 du Traité de Libre Echange de l'Amérique du Nord – traité signé par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique – en est un exemple clair.

L'article 1110 du chapitre 11 dudit traité oblige les Etats signataires à compenser les investisseurs étrangers en cas de décisions souveraines des autorités nationales considérées comme des expropriations. Le grand changement que cet accord entraîne est qu'il élève les investisseurs au statut de sujets du droit international, ce qui auparavant était exclusivement réservé aux Etats.

Dans ses postulats, la ZLEA prétend laisser les Etats pieds et mains liés face à la réalisation d'un achat, quand bien même celui-ci serait d'intérêt social, ce qui est aussi une atteinte à la souveraineté puisqu'il est établi que ces acquisitions du secteur public doivent préférer « les entreprises qui ont une plus grande expérience et un chiffre d'affaire plus important », c'est-à-dire, les nord-américaines.

Les droits de l'homme oubliés

La tendance croissante à la mondialisation économique a eu un fort impact dans le respect des normes internationales des droits de l'homme. Au moment de négocier des accords commerciaux, les gouvernements renoncent systématiquement à privilégier leurs compromis envers les droits de l'homme. Plus encore, la plupart des décisions relatives au commerce international sont prises lors de sommets et conclaves réalisés à portes fermées et auxquels les citoyens ne sont pas invités à participer.

Considérant le caractère secret des négociations, beaucoup de gens craignent que la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA) subordonne les droits de l'homme aux « droits de l'investisseur », en passant outre les représentants élus pour prendre des décisions en défense des droits des citoyens. Aucune chambre législative de l'hémisphère n'a pu étudier ce traité.

Les droits de l'homme menacés:

Le droit à l'alimentation

"Toute personne à le droit à un niveau de vie adéquat qui lui assure, ainsi qu'à sa famille, la santé et le bien-être, et spécialement l'alimentation, les habits, le logement..." Article 25, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En 1994, après l'ouverture du marché agricole mexicain, établie par le Traité de Libre Commerce de l'Amérique du Nord, l'entrée à grande échelle du maïs nord-américain à bas prix a causé la chute du prix interne et a laissé plusieurs producteurs au bord de la ruine. La rapide libéralisation du secteur suite à l'entrée en vigueur du Traité fut partie intégrante d'un paquet de politiques qui ont signifié des pertes énormes pour beaucoup d'agriculteurs, une baisse de la production, une diversité génétique inférieure, une hausse de l'émigration et du prix des aliments, et pour beaucoup de petits agriculteurs, la destruction d'un mode de vie.
Ces évènements ont mis en péril non seulement la sécurité alimentaire du Mexique, mais aussi le droit de ses citoyens à l'alimentation.

Droit à l'éducation

"Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation aura pour objet le plein développement de la personnalité humaine et le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés



fondamentales". II Article 26, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

"Toute personne a le droit à l'établissement d'un ordre social et international dans lequel les droits et libertés proclamés dans cette Déclaration deviennent pleinement effectifs. II Article 28, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'accord portant sur le commerce de services qui se négocie actuellement comme partie de la ZLEA pourrait obliger les économies les plus petites à ouvrir le secteur interne de l'éducation à l'investissement étranger privé comme pré-condition pour pouvoir vendre ses produits dans des pays ayant un plus grand pouvoir d'achat. Autrement dit, un pays qui désire vendre des vêtements à l'étranger devrait d'abord, a titre d'exemple, ouvrir son secteur éducatif interne. Plusieurs pays d'Amérique Latine se sont déjà vus dans l'obligation de prendre cette mesure pour recevoir des prêt de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International. Ces cas-là sont un prisme au travers duquel on peut voir le futur.

Le Chili, par exemple, a privatisé une grande partie de ses institutions éducatives à la demande de la Banque Mondiale, suite à quoi dans les vingt dernières années l'Etat a réduit les dépenses en éducation d'à peu près 32 %. Il n'est donc pas étonnant que pendant cette période le rendement scolaire se soit amélioré dans les secteurs favorisés et qu'il ait baissé dans les secteurs pauvres. Comme le signale l'organisation Education Internationale, « subordonner l'éducation aux forces du marché pourrait bien la rendre moins accessible et aggraver l'inégalité sociale". Si ce pronostic devient réalité, le droit à l'éducation sera transgressé. Pour que les Etats puissent faire honneur à leurs engagements dans le domaine des droits de l'homme, ils doivent démontrer qu'ils prennent des mesures concrètes afin de garantir le principe d'une éducation de base universelle et gratuite et démontrer qu'il n'y a pas de discrimination dans l'accès à l'éducation supérieure et que les programmes d'action affirmative sont défendus.

L'exhortation faite, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Etats à travailler dans l'esprit de coopération internationale signifie plus que le simple octroi des ressources: elle signifie aussi le développement d'un système de relations internationales qui permette de défendre et d'encourager les droits des citoyens, le droit à l'éducation inclus. Cette capacité nationale est menacée quand les services éducatifs s'ouvrent au secteur privé étranger.

Droit à la liberté d'expression

"Toute personne a le droit à la liberté d'opinion et d'expression; ce droit inclut celui de ne pas être dérangé à cause de ses opinions, celui de rechercher et recevoir des informations et de les diffuser, sans limitation de frontières, par n'importe quel moyen d'expression". II Article 19, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

"Toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques". Article 20(1), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le droit à la liberté d'expression se fonde sur deux principes de base: le droit de s'exprimer et celui de chercher et recevoir des informations. Ces principes, ainsi que la liberté de réunion, sont les pierres angulaires d'une société démocratique. S'il est vrai que la ZLEA ne transgresse pas en soi ces principes, le processus de négociation a conduit à transgresser le droit à la libre expression de ceux qui sont en désaccord. Notre droit à chercher et recevoir des informations est menacé par le caractère secret de ces négociations et par l'absence de disposition des gouvernements à rendre public le texte en discussion. Tout citoyen a le droit d'exprimer ses opinions; droit qui est particulièrement violé quand des méthodes violentes ou antidémocratiques sont utilisées pour le restreindre.

Dans un rapport émis suite à l'arrestation de plus de 500 manifestants pendant l'assemblée de l'OMC à Seattle, l'Union des Libertés Civiles des Etats-Unis a constaté les transgressions suivantes aux droits de l'homme:

·Prohibition de la création de zones de protestation.
·Surveillance et intimidation envers les organisateurs.
·Actes de brutalité policière, parmi lesquels l'usage de la force excessive contre des manifestants pacifiques, arrestations injustifiées et mauvais traitements sur les détenus.

Droit à la santé

Les Etats signataires du présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à jouir du plus haut niveau possible de santé physique et mentale.

Article 12.1, Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Parmi les mesures que les Etats Signataires du Pacte devront adopter afin d'assurer la pleine


attac

effectivité de ce droit, devront figurer les mesures nécessaires pour l'amélioration sous tous ses aspects de l'hygiène du travail et de l'environnement. Article 12.2.b., Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels signale que jouir du droit à la santé dépend de l'hygiène environnementale et relative au travail. Cependant, les accords de libre échange ont prévalu sur les normes environnementales dans plusieurs cas présentés devant les instances de résolution des conflits du TLEAN et de l'OMC. Dans certains cas, les sentences de ces instances ont réussi à empêcher que les gouvernements exercent une défense qui les inquiète plus, les précédents qui ont été établis pourraient aboutir à l'adoption de mesures similaires dans le cas de la ZLEA, à moins que quelque chose soit fait dès maintenant, avant la signature de l'accord.

Le problème porte sur le fait que la ZLEA accorde aux corporations l'attribution de poursuivre les gouvernements quand ils considèrent que leurs "droits d'investisseurs" sont atteints. Plusieurs corporations ont gagné des litiges en argumentant que les normes environnementales transgressent leur droit en tant qu'investisseurs à avoir des utilités. Les gouvernements sont allés jusqu'à payer des millions de dollars à des corporations par le biais d'arrangements extra-judiciaires. En 1996, l'entreprise nord-américaine Metalclad a poursuivi en justice le gouvernement mexicain pour avoir violé le chapitre 11 du Traité de Libre Echange de l'Amérique du Nord (TLEAN) lorsque le gouvernement de San Luis Potosí avait empêché à ladite entreprise d'ouvrir un dépôt des déchets toxiques. La société civile de la région était préoccupée par sa santé et son environnement, surtout à cause des effets possibles sur l'eau potable. Selon les normes du TLEAN, le refus du permis d'ouvrir un déversoir fut considéré comme un acte d' « expropriation ». Le gouvernement mexicain fut obligé de payer 16,7 millions de dollars de dédommagement à Metalclad.

Droits de la propriété intellectuelle

"Les Pays Signataires du présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à participer à la vie culturelle, à jouir des bénéfices du progrès scientifique et de ses applications; à jouir de la protection des intérêts moraux et matériels, qui lui correspondent par raison, des productions scientifiques, littéraires ou artistiques dont elle est l'auteur". II Article 15, Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Le droit international des droits de l'homme protége les titulaires de toute sorte de propriété intellectuelle, des progrès scientifiques aux conceptions, au savoir et à la médecine indigène traditionnelle. Cependant, le droit marchand international actuel souffre d'une mauvaise tournure qui privilégie la protection de la propriété intellectuelle des grandes corporations multinationales.

L'Accord de l'OMC sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle Concernant les Echanges (plus connu sous le nom d'accord sur les ADPICE) donne aux multinationales la faculté d'exploiter de manière exclusive toutes ses inventions originales. Il faut souligner que 97 % des titulaires des brevets existants dans le monde se trouvent dans des pays industrialisés, tandis que les peuples originaires des Amériques sont dépourvus de leurs droits collectifs sur les terres, la culture et le savoir traditionnels. Les femmes indigènes sont particulièrement affectées.

Conformément à l'actuelle interprétation du droit marchand, les droits des brevets d'une entreprise ont la prédominance sur les droits de l'homme, y compris celui à la vie. C'est ainsi, par exemple, que les Etats-Unis combattent actuellement le projet de production de médicaments génériques lancé par le Brésil, initiative qui a eu un grand succès en rendant au pays la capacité de protéger sa population par la prescription des traitements contre le VIH / Sida à des prix raisonnables. Ce programme révolutionnaire, au travers duquel les laboratoires brésiliens produisent des médicaments anti-rétroviraux à des prix beaucoup moins chers que les laboratoires nord-américains, permet aux autorités brésiliennes d'octroyer des médicaments indispensables à 95.000 infectés du Sida. En janvier 2001 les représentants de commerce des Etats-Unis ont présenté une plainte à ce sujet auprès de l'OMC, laquelle devra décider si le Brésil viole ou non l'Accord sur les ADPICE.

Quels compromis va-t-on privilégier si la Zone de Libre Echange des Amériques se confirme? La défense du droit à la santé, ou bien la défense des droits des entreprises au détriment de tout autre considération ?

IL EXISTE UNE ALTERNATIVE

La pleine jouissance des droits de l'homme doit être un des objectifs clés de la politique commerciale. De la même façon que le Parlement est soucieux de ce que les propositions de lois



soient compatibles avec la Charte des Droits et Libertés du Canada, les instances internationales commerciales et de crédit doivent préserver la correspondance des accord commerciaux et d'investissements avec le droit international des droits de l'homme. Plus encore, c'est dans ce cadre que doivent se formuler et se négocier les accords économiques et c'est à cette aune que doivent être mesurés les résultats.

Pendant la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme réalisée à Vienne en 1993, plus de 170 Etats se sont mis d'accord sur le fait que les droits de l'homme relèvent de la responsabilité primordiale des gouvernements. Cela veut dire que tout corps légal doit être formulé de telle sorte qu'il soit un apport dans la réalisation de cet objectif. Dans les Amériques il existe un système développé de défense des droits de l'homme qui comprend les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ce système manque cependant du personnel et du financement nécessaires. On ne peut pas continuer la négociation d'un traité de libre échange dans les Amériques tant que les gouvernements signataires ne s'engageront pas à respecter et faire respecter les instruments des droits de l'homme déjà existants. Ne pas le faire revient à déconsidérer les luttes antérieures, à dénigrer la protection environnementale et la justice sociale et à nous faire revenir à une époque dans laquelle la citoyenneté était totalement à la merci des intérêts privés et des bureaucraties privilégiées qui les servaient.

*Droits et Démocratie est une institution canadienne avec un mandat international. En coopération avec la société civile et les gouvernements canadien et étrangers cette organisation fait la promotion des droits de l'homme et du développement démocratique par le dialogue, le travail d'intervention, la consolidation des capacités et l'éducation publique. Le travail de l'organisation se centre sur 4 sujets: le développement démocratique, les droits de la femme, les droits des peuples indigènes et la mondialisation et les droits de l'homme.

Contact pour cet article. http://www.adital.org.br/

Les migrants s'organisent (Les journaliers de Seattle)

Par Susanne Lang, porte-parole du Forum Démocratique des Jeunes de Bernau (Brandebourg)
Traduction. Marie-Christine et Charly BUDELL. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles

A Seattle, l'hiver est sombre et froid. Le matin, à 6 heures, les rues de la métropole de la côte ouest sont encore désertes, mais dans la Western Avenue au Day Worker's Center (Centre des Journaliers) règne déjà une intense activité : en remontant une file de gens qui attendent, on arrive à un "Trailor", une sorte de camping-car installé à demeure. A l'intérieur, les gens qui attendent s'inscrivent sur une liste et reçoivent un numéro. C'est un billet de tirage au sort. Une moitié du petit papier est mis dans un vieux verre, qui fait office de sphère de tirage ; la personne qui attend garde l'autre moitié. Lorsque tout le monde a son numéro, la queue se décompose lentement en petits groupes, et l'attente reprend. Les uns boivent du café, les autres regardent la télévision, jouent de la guitare ou conversent. Bientôt la liste est complète et le tirage au sort peut commencer : les gagnants auront un travail pour la journée. On a décidé d'un commun accord, à la "Casa Latina", que la répartition des quelques emplois offerts, afin d'être équitable, se ferait par tirage au sort. "Bon, ne désespérons pas, demain il y a un autre tirage", déclare l'un d'entre eux, à qui la chance n'a pas souri aujourd'hui. Avec ses collègues il se tourne vers des activités de loisir, ou bien assiste aux cours d'anglais qui débutent maintenant pour les perdants.

"Casa Latina" veut dire tout simplement "Maison Sud-Américaine" ; c'est en même temps l'abréviation de "Centro de Ayuda Solidaria a los Amigos": Centre pour l'aide solidaire entre amis. L'organisation s'est fixé pour tâche de soutenir, former et conforter les migrants latino-américains de la ville. Des militants latino-américains sont à l'origine du projet , qui date de 1994 et dont l'objet était de donner une voix au nombre sans cesse croissant d'hommes et femmes latino-américains qui vivaient sans domicile fixe dans les rues de Seattle et qui louaient leurs services à la journée. Au départ on se proposait principalement de leur donner des cours d'anglais, mais on s'oriente de plus en plus vers l'organisation des journaliers

Aux USA les journaliers sont loin d'être une rareté: le matin, bien avant le lever du soleil, on se poste dans la rue et on attend les "clients". Si vous avez besoin d'aide au jardin ou pour des travaux , pour faire la récolte ou se débarrasser d'amiante, une main-d'œuvre aussitôt disponible, bon marché et peu exigeante est à votre disposition au coin de votre rue, si l'on peut dire.. La plupart du temps, il s'agit de migrants, car pour ces "contrats" de travail anonymes et sans engagement, une autorisation de travail est secondaire ; ce qui compte c'est de gagner de



l'argent, peu certes, mais rapidement. La "Casa Latina" offre une alternative au système "Se poster dans la rue", et garantit de surcroît des standards de travail qui, sinon, ne sont pas pour les migrants : salaire minimum et prise en charge en cas d'accident de travail. Le centre propose différentes prestations, comme une formation permanente sur le thème "Vos droits sur votre lieu de travail", et celui à qui l'on a escroqué son salaire est pris en charge par la "Casa Latina". "Le non-versement des salaires est un énorme problème aux États-Unis en général," déclare David, le coordinateur. Il ressort clairement des estimations que 80% des patrons retiennent une partie des salaires. Mais la loi est du côté des journaliers, souvent en situation "illégale": il est établi de façon tout à fait explicite que chaque travailleur - indépendamment de son statut de séjour - a droit à un salaire. C'est pourquoi la "Casa Latina" réussit presque toujours à récupérer l'argent dû à ses clients , bien qu'ils ne possèdent qu'exceptionnellement une autorisation de séjour en règle. Cinq avocats travaillent bénévolement pour le centre. La nouvelle s'est largement répandue. Depuis les procès se font rares, les retardataires paient en général dès que l'organisation entre en lice.

Et la "Casa Latina" a également obtenu une reconnaissance de la part des employeurs. Au lieu de chercher les travailleurs dans la rue, beaucoup de patrons recrutent leurs journaliers par l'intermédiaire du centre.

Susanne Lang
Contact pour cet article. info@wastun.org
http://wastun.org/tapestry

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.